

**ELEMENTS D'INTERVENTION DE MONSIEUR LE MINISTRE DE  
L'ECONOMIE ET DES FINANCES A L'OCCASION DE LA CEREMONIE  
DE CLOTURE DU JUMELAGE INSTITUTIONNEL DE L'IGF**

**Messieurs les Ambassadeurs ;  
Mesdames et Messieurs ;**

C'est avec un réel plaisir que j'ai l'honneur de présider cette cérémonie de clôture du jumelage institutionnel de l'Inspection générale des finances du Maroc avec les Inspections générales des finances de la France et du Portugal.

Permettez-moi, tout d'abord, de souhaiter, à toutes et à tous, la bienvenue et de nous féliciter pour la réussite de ce projet de jumelage qui témoigne de l'engagement de l'Union européenne pour contribuer à la promotion de la bonne gouvernance financière à travers, notamment le renforcement des capacités de l'IGF du Maroc, institution qui œuvre, depuis plus d'un demi-siècle, pour l'amélioration de la gestion des finances publiques et le contrôle de l'usage des deniers publics.

Je voudrais à ce titre exprimer mes vifs remerciements à tous les partenaires français et portugais et de l'Union européenne ainsi qu'aux inspecteurs des finances marocains pour leur précieuse contribution au succès de ce projet.

Mes remerciements s'adressent particulièrement à la Délégation de l'Union européenne, aux Inspections générales des finances de la France et du Portugal, au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération du Royaume du Maroc et à l'Unité d'Appui au Programme qui n'ont ménagé aucun effort pour la mobilisation de l'expertise nécessaire et l'accompagnement de l'IGF pendant toute la durée du projet.

**Mesdames et Messieurs :**

Ce projet de jumelage constitue un exemple concret des résultats attendus de notre coopération qui vise plus particulièrement la convergence législative et réglementaire via cet instrument d'appui européen, conformément aux objectifs du statut avancé obtenu par le Maroc auprès de l'Union européenne depuis 2008.

En effet, la concrétisation de ce projet intervient à un moment particulier où, le Royaume du Maroc connaît une série de réformes d'envergure initiée par le discours de SA MAJESTE LE ROI, que Dieu l'assiste, du 09 mars 2011 qui a, comme chacun le sait, mis fortement l'accent sur la consolidation des mécanismes de moralisation de la vie publique et la nécessité de lier l'exercice de l'autorité et de la responsabilité publiques aux impératifs de contrôle et de reddition des comptes. Ces fondements ont été érigés en principes constitutionnels consacrés par la constitution de 2011 et repris dans le programme du Gouvernement.

C'est ainsi que le système national de gestion des finances publiques sera profondément révisé via la réforme de la Loi Organique des Finances en cours d'adoption. Ce chantier qui constitue l'une des priorités du programme gouvernemental, représente l'un des principaux leviers d'une gestion publique moderne, ayant pour dessein de promouvoir une culture de résultats. Le projet de la nouvelle constitution financière fait apparaître deux concepts clés, performance et transparence, permettant ainsi de placer l'IGF au cœur du débat sur l'efficacité du contrôle de la dépense publique.

Le Projet de loi organique des Finances constitue une réponse aux nouvelles dispositions constitutionnelles et ce en ce qui concerne notamment le renforcement de la performance de la gestion publique et l'édition des principes et règles financiers relatifs à la mise en place d'un ensemble de règles visant l'amélioration de la transparence des finances publiques et bien évidemment le développement du contrôle et de l'audit, ainsi que l'évaluation des politiques publiques. Autant de défis que l'IGF est appelée, en ce qui la concerne, à relever dans le futur. Et autant de défis que le jumelage avec ses homologues française et portugaise l'aura préparée à relever.

**Mesdames et Messieurs ;**

Il est évident que le vrai challenge à relever après avoir réalisé l'ensemble des activités du jumelage reste le déploiement sur le terrain et surtout la pérennisation de ses acquis.

A cet égard, le Ministère de l'Economie et des Finances, fidèle à l'esprit du jumelage, apportera tout son appui pour la réussite de ce pari. Ainsi et dans le cadre du plan stratégique de réformes du MEF :

- Le cadre juridique et organisationnel des missions de l'IGF sera adapté au nouveau contexte afin de lui permettre de contribuer à la bonne gouvernance économique et financière de notre pays ;
- La nature de ses missions évoluera davantage vers les audits de performance et d'évaluation des résultats des politiques, programmes et projets publics tout en consolidant le cœur de métier de l'IGF à savoir veiller aux contrôles prévus pour la préservation des deniers publics et à l'amélioration de la gestion des finances publiques ;
- Les moyens matériels et humains seront renforcés en conséquence pour prendre en charge les nécessités des nouvelles missions et les nouveaux chantiers qui découlent de la mise en œuvre de la future Loi organique des finances.

Je reste convaincu que l'IGF ne ménagera aucun effort pour s'approprier rapidement les résultats de ce jumelage et de les traduire dans la réalité en restant engagée pour maximiser ses effets et diffuser les bonnes pratiques acquises dans ce cadre.

Enfin, je tiens à vous réitérer mes remerciements pour l'aboutissement de ce projet combien important pour renforcer la bonne gouvernance financière de notre pays, et à rendre hommage à l'ensemble des intervenants qui ont pu, avec ténacité et en bonne intelligence, avec leurs partenaires, mener à bon port ce partenariat.

**Je vous remercie**